

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

DE SEPTEMBRE 2016 A JUIN 2017

- Approuvé par délibération du Conseil municipal le 25 avril 2016
- Avis de la Commission départementale chargée de l'étude des Projets éducatif Territoriaux le 17 juin 2016



SOMMAIRE

I INTRODUCTION ET CONTEXTE

II PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

III ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Activités périscolaires

Activités extrascolaires

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes

IV OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

Objectifs généraux

Les bases du projet éducatif de territoire

V L'ORGANISATION DU PEDT

Porteur du projet

Les structures de pilotage et de concertation

VI L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE ET LES TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIFS A LA ROCHELLE.

Schéma détaillé d'organisation de la semaine scolaire

VII L'ORGANISATION DES TEMPS PERI EDUCATIFS

Les principes de l'organisation des TAP

Le public visé

Les objectifs des activités proposées

La structuration des parcours éducatifs

Les thématiques

Le cadre administratif et organisationnel

VIII ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le Projet Educatif Local et le Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat de Ville

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité de La Rochelle

Le Réseau Eclair et les Réseaux de Réussite Scolaire

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

IX LES PARTENAIRES DU PROJET

X L'ENCADREMENT ET LA FORMATION

XI EVALUATION ET SUIVI DU PEDT

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

I- INTRODUCTION ET CONTEXTE

Un premier PEDT a été mis en œuvre à la rentrée 2014, dans un contexte difficile, un calendrier très contraint. Les horaires d'écoles étaient hétérogènes et l'organisation des temps péri éducatifs de même. La prolongation d'un an du PEDT a permis de décider d'horaires identiques pour toutes les écoles, et d'organiser les temps péri éducatifs homogènes, dans toutes les écoles, en alternance avec l'accueil périscolaire.

Ainsi tous les enfants qui fréquentent les écoles publiques rochelaises, ont les mêmes conditions d'accès à l'école (horaires), aux temps péri éducatifs (accessibles à tous et gratuits) et aux temps périscolaires.

Lors du comité de pilotage du 17 décembre 2015, les partenaires institutionnels ont souhaité que stabilise l'organisation de la semaine scolaire pour une ou deux années.

Les comités de suivis et de concertation, dans les quartiers, ont laissé apparaître une amélioration dans l'organisation et la qualité des temps péri éducatifs, un meilleur lien avec la pause méridienne et les écoles. Les points difficiles restent les locaux, la fatigabilité des enfants, et le nombre d'intervenants dans la journée de l'enfant.

Il a été demandé par certains parents et enseignants, de décaler les horaires d'école maternelle et élémentaire, pour permettre aux parents d'être à l'heure aux deux sorties d'écoles.

La ville souhaite tenir compte, autant que possible, de ces éléments de bilan, pour son prochain projet éducatif de territoire.

L'organisation par quartier, sera désormais celle que la ville a prévue dans le cadre d'une approche de proximité (4 secteurs, correspondants aux secteurs de délégation des adjoints au Maire, responsables de quartiers).

Le PEDT 2016- 2019 (juin 2019) est calé sur les dates de PEL.

Les évaluations du PEL du PEDT se feront pendant l'année 2018, pour une mise en œuvre du prochain projet à la rentrée scolaire de septembre 2019.

II- PERIMETRE ET PUBLIC PEDT 2016-2019

Le projet éducatif du territoire rochelais concerne l'ensemble des enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) publique.

- **Territoire concerné** : Ville de la Rochelle. Périmètre identique à celui du projet éducatif local
- **Public concerné** : référence rentrée 2015/2016
 - Nombre total d'enfants : 5 373
 - Niveau maternelle : 2 097
 - Niveau élémentaire : 3 171
 - CLIS : 105

➤ **Liste des écoles concernées** : tableau effectifs réels par école 2015/16 (données : 2015)

21 Ecoles élémentaires

| ETABLISSEMENTS PUBLICS | EFFECTIFS 2013-14 | CLASSES SPECIALISEES | TOTAL |
|------------------------|----------------------|-------------------------|--------------|
| J. BART | 212 | 12 | 224 |
| BEAUREGARD | 144 | | 144 |
| M. BERTHELOT | 116 | 11 | 127 |
| BONGRAINE | 158 | | 158 |
| R. BOUCHET | 147 | | 147 |
| CONDORCET | 191 | 12 | 203 |
| DESCARTES | 116 | 10 | 126 |
| P. DOUMER | 184 | 10 | 194 |
| LA GENETTE | 125 | | 125 |
| LES GRANDES VARENNES | 141 | 12 | 153 |
| L. GUILLET | 175 | 10 | 185 |
| LALEU | 164 | | 164 |
| LAVOISIER | 95 | 10 | 105 |
| P. LOTI | 141 | | 141 |
| MASSIOU | 123 | | 123 |
| C. NICOLAS | 133 | | 133 |
| B. PALISSY | 253 | | 253 |
| LE PRIEURE | 142 | | 142 |
| B. PROFIT/JUCHER | 159 | 7 | 166 |
| REAUMUR | 110 | 11 | 121 |
| VALIN | 142 | | 142 |
| TOTAL | 3171 | 105 | 3 276 |

21 Ecoles maternelles (référence effectifs 2015) 20 écoles maternelles à la rentrée 2016

| ETABLISSEMENTS PUBLICS | EFFECTIFS 2 ANS | EFFECTIFS > 2 ANS | TOTAL |
|------------------------|--------------------|----------------------|-------------|
| ARCERE | | 104 | 104 |
| G. BALANDE* | 5 | 62 | 67 |
| J. BART | 14 | 106 | 120 |
| BEAUREGARD | | 99 | 99 |
| M. BERTHELOT | 5 | 65 | 70 |
| BONGRAINE | | 104 | 104 |
| R. BOUCHET | | 93 | 93 |
| CONDORCET | 11 | 112 | 123 |
| DESCARTES | 11 | 100 | 111 |
| P. DOUMER | | 119 | 119 |
| LA GENETTE | 3 | 72 | 75 |
| GRANDES VARENNES | 12 | 140 | 152 |
| L. GUILLET | 19 | 101 | 120 |
| LALEU | 9 | 88 | 97 |
| LAVOISIER | 3 | 85 | 88 |
| P. LOTI | | 86 | 86 |
| C. NICOLAS | 7 | 98 | 105 |
| B. PALISSY | | 112 | 112 |
| LE PRIEURE | | 74 | 74 |
| B. PROFIT | 9 | 99 | 108 |
| REY | | 70 | 70 |
| TOTAL | 108 | 1989 | 2097 |

*fermeture à la rentrée 2016

Education prioritaire

- Deux zones REP + (Mireuil et Laleu La Pallice) et REP (Villeneuve les salines)
- Trois quartiers prioritaires « Politique de la Ville » (Mireuil, Port Neuf, Villeneuve les salines)

Les zones géographiques des deux dispositifs ne se superposent pas.

- **Le Réseau d'éducation prioritaire +**: les groupes scolaires Louis Guillet, Les Grandes Varennes, Jean Bart, Claude Nicolas, Laleu.

L'école primaire Descartes est sortie du réseau REP+ mais bénéficie des moyens pendant deux ans.

- **Le Réseau d'éducation prioritaire**: Les groupes scolaires Condorcet et Lavoisier.

Le groupe scolaire Barthélémy Profit est sorti du réseau prioritaire, mais bénéficie des moyens pendant 2 ans.

Effectifs en zone d'éducation prioritaire (référence effectifs 2015)

| Établissements | REP + Mireuil Laleu La Pallice | REP VLS | Total ZEP | Total général Effectifs réels 2013-2014 | % enfants scolarisés en REP et REP+ sur le nb total d'enfants scolarisés |
|---------------------|---|-----------|--------------|---|--|
| | Effectifs | Effectifs | | | |
| Écoles maternelles | 684 | 211 | 895 | 5373 | 38 % |
| Écoles élémentaires | 859 | 308 | 1 167 | | |

III - ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTICS

Chaque école, dispose d'un système d'accueil périscolaire, municipal ou associatif, sur place ou regroupé dans les locaux associatifs.

Chaque école dispose de temps péri éducatifs, accessibles à tous, facultatifs et gratuits. Ils sont déclarés par la ville en accueil collectif de mineurs, adossés aux accueils périscolaires lorsqu'ils sont municipaux ou organisés en cohérence et en complémentarité avec les accueils périscolaires associatifs. Dans certaines écoles les associations gestionnaires d'accueils périscolaires ont souhaité s'investir dans les temps péri éducatifs, sous forme de prestations, dans un objectif de continuité.

L'accueil périscolaire comprend désormais les temps avant et après l'école, mercredi après-midi compris.

Activités périscolaires / Données 2015-2016

L'accueil périscolaire comprend désormais le mercredi après-midi à l'exception du centre social C FAURE qui maintient un accueil à la journée pour les enfants de l'école privée qui n'a pas modifié son organisation de la semaine scolaire.

| SECTEURS | ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATIF | ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL | CLAS |
|--|--|--|------|
| 1- LALEU – LA PALLICE-PORT NEUF – LA ROSSIGNOLETTE – VAUGOIN | <p>Centre social Vents des Iles : - 20 à 50 enfants matin soir et mercredi après midi A Laleu et La Pallice</p> <p>Maison du Quartier de Port-Neuf : 24 à 70 enfants matin soir et mercredi après midi</p> | <p>Marcelin Berthelot : - 20 à 50 enfants</p> | |
| 2 – MIREUIL – HAUTS DE BEL AIR | <p>CLAR : - 40 à 110 enfants en accueil périscolaire regroupé au niveau du quartier. Matin soir et mercredi après midi</p> <p>Centre social le PERTUIS 40 enfants accueil périscolaire du mercredi après midi</p> | <p>Pierre Loti : 26 à 48 enfants</p> | |
| 3 – VLS – TASDON – BONGRAINE – LES MINIMES PETIT MARSEILLE | <p>Centre social de Villeneuve les Salines : Accueil périscolaire maternel et élémentaire regroupé à Lavoisier pour les écoles du quartier de VLS : 20 à 45 enfants Jusqu'à 90 le mercredi</p> <p>Centre social de Tasdon - Bongraine-Les Minimes : - jusqu'à 65 enfants matin soir et mercredi</p> <p>EOLE : Ecole de Sports : 14 enfants le mercredi</p> | <p>Lavoisier : Accueil périscolaire maternel regroupé pour les écoles de VLS : - 30 enfants à 50 enfants</p> <p>R BOUCHET : 1 accueil périscolaire matin et soir de 20 à 80 enfants</p> | |
| 4 – AUTRES QUARTIERS CENTRE VILLE ET PROCHE CENTRE VILLE LA GENETTE, LA TROMPETTE, BEAUREGARD PRIEURE, ST ELOI | <p>Cheusse : de 60 à 120 enfants</p> <p>Centre social C FAURE : 14 à 45 enfants matin et soir</p> <p>Centre social de St Eloi-Beauregard : - 50 à 120 enfants sur 2 écoles</p> | <p>Rey/Valin : 40 à 80 enfants</p> <p>Prieuré : 50 à 70 enfants</p> <p>Doumer : 20 à 45 enfants</p> <p>Palissy : 85 à 120 enfants</p> <p>La Genette : 25 à 70 enfants</p> | |

Activités extra scolaires (vacances scolaires)

Les mercredis figurent désormais dans la rubrique accueil périscolaire, à l'exception de l'accueil de loisir du centre social C FAURE (le noroît), qui a maintenu un accueil à la journée pour accueillir les enfants de l'école privée FENELON (hors nouvelle organisation scolaire).

| SECTEURS | ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATIF/vacances | ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL/vacances |
|---|---|---|
| 1 - LALEU – LA PALLICE- PORT NEUF – LA ROSSIGNOLETTE - VAUGOIN | <p><u>Centre social Vents des Iles :</u> - 50 enfants</p> <p><u>Ecole d'aventure Rochelaise :</u> - 24 enfants en moyenne le mercredi et samedi.</p> <p><u>Maison du Quartier de Port-Neuf :</u> 80 à 100 enfants</p> | <p><u>Marcelin Berthelot :</u> 40 à 65 enfants</p> |
| 2- MIREUIL – hauts de bel air | <p><u>CLAR :</u> - 120 enfants.</p> <p><u>Centre social des pertuis :</u></p> | |
| 3 - VLS – TASON – BONGRAINE – LES MINIMES PETIT MARSEILLE | <p><u>Centre social de villeneuve les salines :</u> 110 enfants</p> <p><u>Centre social de Tasdon - Bongraine-Les Minimes :</u> 70 enfants</p> <p><u>Accueil de loisirs EOLE :</u> - 10 à 15 enfants/vacances scolaires.</p> <p><u>Relais nature de la moulinette</u> - 20 à 30 enfants</p> | |
| 4 - AUTRES QUARTIERS CENTRE VILLE ET PROCHE CENTRE VILLE LA GENETTE, LA TROMPETTE, BEAUREGARD PRIEURE, ST ELOI | <p><u>Cheusse :</u></p> <p><u>Centre social de St Eloi-Beauregard :</u> - 25 enfants/vacances scolaires en moyenne (maternelle), - 40 enfants/vacances scolaires (élémentaires).</p> <p><u>Centre social C FAURE :</u> 60 enfants</p> | <p><u>Prieuré :</u> 40 à 65 enfants</p> <p><u>Palissy :</u> 40 à 65 enfants</p> |

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Une palette d'offres éducatives complémentaires de l'Education Nationale :

- **Les services de la Ville de La Rochelle**
Au-delà de ses compétences obligatoires (sectorisation scolaire, patrimoine, mise à disposition du personnel, entretien des locaux) la **Ville de La Rochelle participe déjà à la réussite éducative des enfants des écoles**. Dans le cadre de ses politiques publiques (accueil de la petite enfance, action scolaire et péri scolaire, santé publique, sport, culture, environnement), elle développe ou promeut une palette d'offre éducative complémentaire de celle de l'Education Nationale.
Le dispositif spécifique des activités partenariales école-mairie (APEM) constitue une initiative de référence.

- **Le Programme de Réussite Educative**
Pour l'égalité des chances le PRE accompagne les enfants les plus en difficulté dans les quartiers prioritaires par un accompagnement individualisé pour contribuer à leur réussite éducative.

- **Les multiples associations de la ville et les nombreuses associations complémentaires de l'enseignement public :**
Qui interviennent à l'école et en dehors de l'école dans les domaines de la culture, de l'art, de l'éducation, des accueils de loisirs, de l'accompagnement à la scolarité, du sport, la santé, l'environnement ...

Cette offre éducative existante constitue un levier pour la mise en œuvre des TAP (temps d'activités péri-éducatifs et du projet éducatif de territoire (PEDT)).

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

- nécessité d'adapter le transport écoles/centres d'accueils périscolaires ou municipaux.
- nécessité d'adapter les horaires des centres d'accueil municipaux et associatifs.
- nécessité de mettre en place une garderie le mercredi en fin de matinée.
- nécessité d'adapter les horaires de restauration scolaire en fonction des horaires scolaires.

IV - OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

Objectifs généraux :

- Garantir l'égalité des droits pour tous en permettant à chaque enfant de la commune d'accéder à des actions éducatives de qualité et de faciliter leur apprentissage.
- Promouvoir la réussite d'éducative pour tous en proposant des parcours collectifs éducatifs adaptés, un accompagnement individualisé pour les enfants les plus fragiles (PRE) et les enfants en situation de handicap ou accueillis en CLIS et classe médicalisée.
- Respecter les rythmes de l'enfant selon son âge durant tous les temps passés à l'école en prenant compte les périodes de transition entre les divers temps de l'enfant, la spécificité des enfants de maternelle.
- Développer et faciliter la coopération entre tous les acteurs de la vie de l'enfant : parents, enseignants, associations, professionnels de l'enfance, bénévoles.

Les bases du projet éducatif de territoire

Le projet est conçu pour accueillir l'ensemble des enfants des écoles primaires publiques de La Rochelle avec :

- des horaires réguliers et identiques pour les écoles maternelles et élémentaires
- un enseignement matin et après-midi plus équilibré.
- une souplesse demandée dans certaines écoles pour décaler les horaires d'école maternelle et élémentaire et permettre aux parents d'être à l'heure dans les deux écoles.

Il simplifie l'organisation des temps de vie autour de l'école et préserve les objectifs fixés :

- une organisation de temps péri-éducatifs en alternance avec l'accueil périscolaire
- Le maintien d'une offre de qualité avec des parcours éducatifs organisés comme précédemment, accessibles à tous, gratuits et facultatifs.

V - L'ORGANISATION DU PEDT

Porteur du Projet : Ville de la Rochelle

Nom du correspondant : **Cerfontaine Janick**

Fonction : Adjointe déléguée aux affaires scolaires

Adresse : Hôtel de Ville BP 1514 17086 La Rochelle Cedex 2

Téléphone : 05 46 51 51 51

Adresse électronique : janick.cerfontaine@ville-larochelle.fr

Coordination du projet assuré par : **Direction Education-Enfance-Jeunesse** de la Ville de La Rochelle

Nom et prénom du responsable pédagogique et administratif : **Nadine FREY**

Fonction : chargée de mission, coordinatrice PEL PEDT

Adresse : Hôtel de Ville BP 1541 17086 La Rochelle Cedex 02

Téléphone : 05 46 51 50 06

Adresse électronique : nadine.frey@ville-larochelle.fr

Les structures de pilotage et de concertation

LE COMITE DE PILOTAGE PEDT

Missions : validation des orientations et des priorités, validation de la méthodologie et de la contractualisation, vérification de l'articulation et la cohérence des différents dispositifs, Suivi et évaluation du PEDT de son évolution et de son fonctionnement.

Constitution : Adjointe déléguée aux affaires scolaires, Adjointe déléguée à l'Enfance et la Jeunesse Directions Education Enfance Jeunesse, PRE, DASEN, IEN, DRAC, CAF, Fédération des Centres Sociaux, Ligue de l'Enseignement, DDCS, les Francas, PEEP 17, FCPE 17.

Coordination : coordinateur PEL PEDT

Fréquences des réunions : 2 fois par an.

LES COMITES DE SUIVI ET DE CONCERTATION

Missions : suivre et évaluer les différents éléments du projet éducatif de territoire, concernant l'organisation de la semaine scolaire et l'organisation des temps d'activités péri éducatifs et périscolaires avant et après l'école.

Constitution : Elu(es) de la Ville, Les directeurs des écoles du secteur, l'IEN, la direction du Service Education, les DDEN, les centres sociaux, le PRE, les Parents d'élèves élus au conseil d'école, centres de loisirs, autres structures, les services concernés de la ville.

Coordination : coordinateur PEL PEDT.

Fréquence des Réunions : 1 fois par an

LE GROUPE TECHNIQUE DE COORDINATION PEDT

Missions : le suivi technique du PEDT, l'organisation de la semaine scolaire, ses modalités, la coordination des différents temps composant la semaine scolaire des enfants.

Constitution : l'Adjointe aux affaires scolaires, l'adjointe enfance jeunesse PEL, le Directeur Education, le Chef de service Enfance, le Chef de service Ecoles, le chef de service restauration scolaire, les techniciens, cadres et coordinateurs concernés par les questions traitées.

Coordination : coordinateur PEL PEDT

Fréquence des réunions : 1 fois par mois

LE GROUPE SUIVI DES PARCOURS THEMATIQUES

Missions : apporter une expertise dans les contenus et les thèmes des parcours, recenser les moyens, analyser les offres d'intervenants extérieurs pour les appels à projet, organiser des formations.

constitution : il regroupe les services de la ville en capacité d'apporter une expertise et une participation à l'élaboration des parcours éducatifs et leur conduite (enfance, Sports, Culture, Santé, Citoyenneté, Environnement et développement durable).

Coordination : animateur de réseau PEL PEDT

Fréquence des réunions : 1 à 2 fois par an

COORDINATION OPERATIONNELLE

Depuis la mise en œuvre du premier PEDT, le service enfance de la ville est chargé de gérer et coordonner l'accueil, les projets, en conformité avec le projet éducatif local sur l'ensemble des temps de vie autour de l'école, mercredi compris :

Accueil péri scolaire municipal

Suivi et accompagnement accueil périscolaire associatif

Temps péri éducatifs

Pause méridienne

Il organise la concertation quotidienne et opérationnelle autour de ces temps de vie :

- **Concertation avec les Associations gestionnaires d'accueil de loisirs.**
- **Réunions des directeurs d'accueil de loisirs**
- **Réunions de concertation avec les équipes d'animation**
- **Concertation et lien école/TAP/périscolaire/pause méridienne**

VI- L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE ET DES TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIFS A LA ROCHELLE

Schema detaille d'organisation de la semaine scolaire

L'organisation et les horaires sont les mêmes pour tous les enfants d'écoles maternelle et élémentaires pour simplifier la vie des familles. Néanmoins, à la demande de certaines écoles, les horaires d'école maternelle peuvent être avancés de 5 mn pour permettre aux parents d'être à l'heure dans les deux écoles. Dans ce contexte, les horaires d'école élémentaires ne peuvent être modifiés, pour ne pas désorganiser la question des transports, de l'entretien et des services qui prennent en charge les enfants autour de l'école.

- 8h45 Début de classe
- 12h - 13h45 Pause méridienne : 1h45
- 13h45 - 15h45 classe
- 15h45 les enfants sont accueillis en périscolaire ou en TAP selon les jours.

VII- L'ORGANISATION DES TEMPS PERI EDUCATIFS

Les principes et l'organisation des TAP

Les parcours péri-éducatifs sont accessibles à tous, gratuits et facultatifs

Ils se déroulent de 15h45 à 17 h deux jours par semaine en alternance avec l'accueil périscolaire, les lundis et jeudi ou les mardis et vendredi. Les autres jours les enfants peuvent être accueillis en accueil périscolaire classique selon les besoins. Les jours d'alternance entre TAP et périscolaire peuvent changer chaque année scolaire, en concertation avec les différents gestionnaires d'accueil périscolaire le soir.

Le public visé

| | Tranche age | Tranche age | Tranche d'âge |
|--------------------|------------------|------------------------|---------------|
| Elémentaire | CP-CE1 – 6-8ans | CE2 – CM1 – 9 – 10 ans | CM2 – 11 ans |
| Maternelle | TPS – PS 2-3 ans | MS – 4 ans | GS – 5 ans |

Les objectifs pédagogiques des activités proposées :

Favoriser le développement de la curiosité / Favoriser la créativité / Expérimenter / Enrichir l'imagination / Renforcer l'autonomie / Favoriser l'expression orale, corporelle, écrite / Favoriser la capacité d'écoute / Favoriser le plaisir de faire ensemble, le respect des individus.

La structuration des parcours éducatifs :

Les Temps d'Activités Péri-éducatifs se présentent sous forme de parcours, organisés de 15h45 à 17h en alternance avec l'accueil périscolaire

Un parcours : est constitué de 7 séances, inscrites dans un processus d'évolution pour un groupe de 10 à 18 enfants selon les tranches d'âges à raison d'une fois par semaine de vacances scolaires à vacances scolaires.

Les horaires sont les mêmes pour tous les enfants quel que soit leur âge.

Les temps d'activités doivent prendre en compte :

Le respect de l'individualité de l'enfant dans un environnement collectif.

La cohérence avec les différents temps de l'enfant. A ce titre des projets transversaux en lien école/TAP ou TAP/ Périscolaire peuvent être organisés. Ils doivent faire l'objet d'un montage particulier pédagogique et financier, être prévu à l'avance et avec l'accord préalable du service enfance.

Les contenus seront différenciés en fonction des tranches d'âges pour s'adapter au développement de l'enfant.

Dans le cadre de la concertation, il a été convenu de **limiter la surcharge d'activité** en ménageant des temps pour soi, des temps de détente, de calme et de tranquillité. En conséquence, outre les parcours proposés dans les thématiques ci-dessous, deux types d'activités seront mise en œuvre :

« Un temps pour soi »: l'accent sera mis sur la prise en compte des besoins de repos, de calme : animation : lecture, écoute de musique, relaxation.

« Je me détends en jouant »: l'enfant pourra accéder selon son âge et ses besoins à des jeux calmes et créatifs. (Jeux de société, jeux libres, jeux individuels).

Les thématiques

La Ville propose des domaines d'activités dans lesquelles les associations et intervenants sont appelés à participer.

Thématiques ci-dessous s'adaptent aux enfants d'âge maternel et élémentaire :

| Thématiques | Objectifs opérationnels |
|--|--|
| 1 - Environnement et développement durable | Agir sur l'environnement Découvrir la biodiversité locale Développer un lien positif avec la nature Favoriser le respect envers les êtres vivants |
| 2 - Activités Sportives et physiques | Découvrir les différents sports et expérimenter de nouvelles pratiques Apprentissages des règles et dépassement de soi Découvrir l'offre éducative sportive du territoire et favoriser la pratique en club |
| 3 - Culture et patrimoine | Développer des propositions de découverte des pratiques artistiques, communication et langage. Favoriser l'accès à la culture en découvrant l'offre locale et les équipements. Expérimenter des pratiques artistiques émergentes et innovantes. Connaître sa ville, et son patrimoine |
| 4 - Découvertes des cultures et des langues | Encourager la pratique des langues étrangères |
| 5 - Culture scientifique et technique | Sensibiliser aux sciences. Développer le sens de l'observation Initier la démarche scientifique |
| 6 - Citoyenneté | Favoriser le respect de soi, des autres, et le vivre ensemble. Découvrir nos différences (handicap) Encourager la mixité |
| 7 – Santé et bien être | Apprendre les gestes qui sauvent Promouvoir l'hygiène de vie (sommeil, équilibre alimentaire...) Prévenir des conduites à risques (bons usages des écrans, jeux vidéo) Etre habile dans ses relations, savoir communiquer. Favoriser l'estime de soi et la relaxation |

Le cadre administratif et organisationnel des TAP :

La ville organisera les TAP dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs (ACM) municipaux adossés aux accueils municipaux lorsqu'ils existent, déclarés à la direction de la cohésion sociale (DDCS). A ce titre il est demandé de pouvoir bénéficier d'une dérogation permettant un accueil de 14 enfants de moins de 6 ans ou 18 enfants de plus de 6 ans par encadrant pour l'ensemble des gestionnaires d'accueils périscolaires.

- Responsabilité :

Les parcours sur les temps d'activités péri-éducatifs se déroulent sous la responsabilité de la ville. Les animateurs, directeurs ou intervenants sont sous l'autorité fonctionnelle de la ville pendant les temps péri éducatifs.

Les intervenants sont responsables du groupe d'enfants qu'ils encadrent et interviennent sous la responsabilité d'un Directeur accueil collectif de mineur Municipal.

Certaines associations, gestionnaires de périscolaire, peuvent proposer une animation ou une direction d'un temps péri éducatif, sous la forme d'une prestation, tout en restant sous l'autorité fonctionnelle de la ville. Ces propositions seront étudiées dans le cadre d'un appel à projet.

- Lieux des parcours

Les parcours se dérouleront dans l'enceinte de l'école ou à proximité, dans les équipements de secteur, salles multi activités, gymnases, terrains de sport.

Pour une activité qui se déroulera à l'extérieur, l'intervenant accompagnera le déplacement du groupe d'enfants avec les animateurs encadrants.

- Les horaires et les jours

Les horaires et jours de TAP sont les mêmes pour tous les enfants d'un groupe scolaire qu'ils soient à l'école maternelle ou élémentaire.

Les jours de TAP sont fixés chaque année pour une année scolaire, en concertation avec les gestionnaires d'accueils périscolaire, et décidés par la ville.

L'alternance lundi /jeudi ou mardi /vendredi est obligatoire.

VIII- ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le Projet Educatif Local et le Contrat Enfance Jeunesse

Le projet éducatif local de La Rochelle a reçu un avis favorable et est contractualisé avec la CAF de 2015 à 2018. Il a été construit en cohérence avec le PEDT.

Le Contrat de Ville

Plus de 30% des habitants de La Rochelle résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour améliorer leur vie quotidienne et rétablir l'équilibre avec les habitants des autres quartiers de l'agglomération, la CDA a signé avec l'Etat un nouveau contrat de ville en 2015 jusqu'en 2020 avec une nouvelle géographie prioritaire intégrant Port Neuf et plaçant les quartiers de Laleu La Pallice en quartier de « veille active ».

Ainsi grand nombre d'actions sont financées par l'Etat et la CDA dans la thématique Réussite Educative.

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité de La Rochelle

Le CLAS est un dispositif d'accompagnement à la Scolarité hors temps scolaire effectué et géré en général par les centres sociaux notamment ceux qui sont dans les quartiers prioritaires. Ce dispositif devra être articulé et complémentaire aux activités péri-éducatives des écoles.

Les Réseaux d'éducation prioritaire

Ces réseaux vont être refondés en 2015. Ils ne correspondent pas forcément aux quartiers prioritaires « politique de la ville ». Actuellement de nombreuses actions dans les zones d'éducation prioritaire de Mireuil et Villeneuve sont organisées.

Depuis trois ans, les écoles de ces réseaux organisent entre autres des accompagnements éducatifs après l'école (aide au travail personnel, actions culturelles, sports avec le Service des Sports de La Rochelle).

Ces actions devraient être prises en compte dans le PEDT.

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le PRE, géré par le CCAS et financé par l'Etat, intervient dans les quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle ou les quartiers placés en veille active. Il accompagne et suit individuellement près de 350 enfants de 3 à 16 ans en situation difficile repérés par les équipes pluridisciplinaires des écoles et des collèges qui sont en zone d'éducation prioritaire.

Ce dispositif éducatif est reconnu par les partenaires de proximité et les écoles.

IX- LES PARTENAIRES DU PROJET

➤ La ville, porteuse du projet :

Maire de La Rochelle,
Adjointe déléguée à l'Education, Affaires scolaires-Projet Educatif du Territoire
Adjointe déléguée à la Jeunesse, Enfance et Projet Educatif Local.
Direction Education, Enfance et Jeunesse
Service Santé
Service Action Culturelle
Service Sports
Programme de Réussite Educative

➤ Les autres partenaires institutionnels représentés au comité de pilotage

Directeur académique des services de l'Education Nationale (I.A-DASEN)
IEN, Adjoint au directeur Académique
Directrice CAF
Directeur Départemental de la DDCS de la Charente-Maritime
Président départemental de la FCPE 17
Président départemental de la PEEP
Directrice de la DRAC Poitou-Charentes
Délégué fédéral des Centres Sociaux de la Charente-Maritime
Directrice des Francas de Charente-Maritime,
. Secrétaire Général de la fédération départementale, Ligue de l'enseignement

➤ Les partenaires associatifs

Les associations complémentaires de l'enseignement public, Les associations de jeunesse et d'éducation populaire dont les centres sociaux, les centres de loisirs, les associations de quartier, les associations sportives, culturelles, les associations spécialisées dans la santé.

➤ Les partenaires impliqués

Les représentants de parents d'élèves, élus aux Conseils des écoles, les enseignants et les directeurs des écoles.

X – L'ENCADREMENT ET LA FORMATION

Conformément au décret du 2 Aout 2013 relatif au Projet Educatif Territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, le taux d'encadrement retenu concernant les Temps d' Activités Péri-éducatifs est de :

1 encadrant pour 18 mineurs maximum en élémentaire (+ de 6 ans)

1 encadrant pour 14 mineurs maximum en maternelle (- de 6 ans)

Ce taux sera adapté en fonction des contenus des activités et des besoins particuliers des enfants.

Les encadrants sont des directeurs, des animateurs, des ATSEM et des intervenants extérieurs dans le cadre des appels à projets.

Dans chaque école, il y aura un directeur ACM ou un référent (directeur adjoint) pour l'accueil de loisirs pendant le temps péri éducatif.

Les parcours éducatifs sont animés par des animateurs, des ATSEM, des éducateurs sportifs de la ville, des intervenants extérieurs.

Les associations et intervenants qui souhaitent y participer doivent répondre à l'appel à projet prévu à cet effet et être retenu par une commission municipale chargée d'étudier les projets proposés.

Appel à projets pour des intervenants dans les parcours concerne:

Les associations complémentaires de l'enseignement public, Les associations de jeunesse et d'éducation populaire dont les centres sociaux, les centres de loisirs, les associations de quartier, les associations sportives, culturelles, les associations spécialisées dans la santé, des artistes ou auto entrepreneurs dont les qualités pédagogiques sont reconnues.

Appel à projets aux associations pour la formation concerne: Les associations complémentaires de l'enseignement public, Les associations de jeunesse et d'éducation populaires.

XI – EVALUATION ET SUIVI DU PEDT

Le comité technique de coordination PEDT propose une forme d'évaluation et les résultats qui en découlent au groupe de pilotage, et aux instances de décisions de la ville. Les membres des groupes de travail adéquats seront nommés et désignés par le comité de pilotage. Ils seront composés par des représentants des différentes instances concernées et par des personnes qualifiées. Les parents élus aux conseils d'écoles y seront notamment associés.

Une méthodologie ainsi que la définition des axes et des critères seront proposées au comité de pilotage.

Cette méthodologie d'évaluation sera appliquée secteur par secteur

Le comité technique présentera au comité de pilotage les différents travaux et constats.